



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 074-217400761-20230406-2023\_20D-DE

S<sup>2</sup>LOW

### Nombre de conseillers :

En exercice **18**  
Présents **13**  
Votants **18**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 29 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Valérie STEFANUTTI.

**23/20**

Pouvoirs : Stéphane GREVE à Valérie STEFANUTTI, Olivier COUET à Jean BARDET, Marlène CHAFFARD à Isabelle JOYE, Aurore MOSSIERE à Christiane MICHEL, Sylvie AUROY à Jacqueline PECORARO

Absents :

Secrétaire de séance : Michel SOCQUET-CLERC

### Arrivée de Valérie STEFANUTTI

#### Objet :

#### Adoption du budget principal 2023

M. Yves GUILLOTTE, Maire, présente au conseil municipal le budget principal 2023 proposé par la commission des finances qui s'est réunie le 24 mars 2023.

Le budget primitif du budget principal qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

- en section de fonctionnement à 1 712 225,00 euros ;  
- en section d'investissement à 2 541 747,98 euros, dont 1 612 195 euros de restes à réaliser en dépenses et 306 179 euros de restes à réaliser en recettes, conformément à la présentation synthétique du budget primitif M 14 ci-dessous et au détail présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Les crédits sont votés par chapitre, selon le tableau ci-après :

#### FONCTIONNEMENT

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Ch. 11 Charges à caractère général	625 060.00 €	Ch. 13. Atténuation des charges	28 000.00 €
Ch. 12 Charges de personnel	600 500.00 €	Ch. 70. Produits de service	184 038.00 €
Ch. 14. Atténuation de produits	106 079.43 €	Ch. 73 Impôts et taxes	846 984.00 €
Ch. 65 Autres charges	97 450.00 €	Ch. 74 Dotations et participations	605 503.00 €
Ch. 66 Charges financières	54 000.00 €	Ch. 75 Autre produits	45 000.00 €
Ch. 022 Dépenses imprévues	20 000.00 €	Ch. 77 Produits exceptionnels	2 700.00 €
Ch. 023 virement	185 135.57 €		
042 Opération d'ordre	24 000.00 €		
<b>Totaux dépenses Fonctionnement</b>	<b>1 712 225.00 €</b>	<b>Totaux recettes Fonctionnement</b>	<b>1 712 225.00 €</b>

## INVESTISSEMENT

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Ch. 16. Remboursement emprunts	282 600.00 €	Ch. 10 Dotations, fonds divers	506 165.78 €
Ch. 20. Immobilisations incorporelles	29 000.00 €	Ch.13 Subventions d'investissement	438 344.00 €
Ch. 21 Immobilisations corporelles	540 040.98 €	Ch. 16 Emprunts et dettes assimilés.	0.00 €
Ch. 23 Immobilisations en cours	10 000.00 €	040 Opération d'ordre	24 000.00 €
Ch. 27 Immobilisations en cours	47 912.00 €	024 Cessions d'actifs	283 034.04 €
001 Résultat reporté	0.00 €	001 Excédent antérieur	798 889.59
020 Dépenses imprévues	20 000.00 €	021 Virement section fonctionnement	185 135.57 €
RESTE A REALISER	1 612 195.00 €	RESTE A REALISER	306 179.00 €
<b>Totaux dépenses Investissement</b>	<b>2 541 747.98 €</b>	<b>Totaux recettes investissement</b>	<b>2 541 747.98 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **D'adopter** le budget primitif 2023 du budget principal

Le secrétaire de séance  
Michel SOCQUET-CLERC



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Yves GUILLOTTE




Délibération devenue exécutoire compte tenu de  
la télétransmission en Préfecture le  
et de la publication le  
Le Maire,